

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU HAUT-RHIN

18 AL 2 FONDS DE L'ARMÉE FRANÇAISE (1893-1940)

INTRODUCTION

Les appelés sont inscrits dans le registre matricule de leur classe. Pour connaître la classe, il convient d'ajouter 20 à l'année de naissance.

Le fonds 18 AL 2 renferme les registres matricules des classes 1893 à 1940. Il s'agit :

- d'une part des registres matricules des classes 1893 à 1918 partiellement reconstitués par les autorités militaires françaises après la première guerre mondiale ; plusieurs remarques s'imposent :

- * les classes antérieures à la classe 1893 n'ont pas été reconstituées du tout
- * les hommes morts durant la première guerre mondiale n'y sont pas inscrits, à l'exception de quelques soldats morts pour la France
- * les états des services dans l'armée allemande n'y sont pas développés (pour rappel, le Haut-Rhin a fait partie de l'Allemagne de 1870 à 1918 et la plupart des hommes ont servi dans l'armée allemande)
- * les états des services des engagés volontaires dans l'armée française durant la première guerre mondiale y sont détaillés
- * si la personne est toujours en vie après 1927 et si elle est domiciliée dans le Haut-Rhin et si elle est de nationalité française, elle a pu demander la carte du combattant (toutes armées : allemande, française, italienne,...) : voir le fonds 17 AL 2 (pour les demandes faites avant 1945) et 2935 W (pour les demandes faites à partir de 1945)

- d'autre part des registres matricules des classes 1919 à 1940, période durant laquelle le Haut-Rhin est repassé sous administration française.

Le département du Haut-Rhin est divisé en 2 bureaux de recrutement :

- Colmar pour les hommes nés et/ou domiciliés dans les arrondissements de Colmar, Guebwiller et Ribeauvillé
- Mulhouse pour les hommes nés et/ou domiciliés dans les arrondissements d'Altkirch, Mulhouse et Thann.

Une table alphabétique permet de connaître le numéro matricule de l'appelé ou engagé. Les tables sont d'abord distinctes pour les 2 bureaux de recrutement. A partir de la classe 1926 il n'y a plus qu'une table alphabétique unique : après ou avant les nom et prénoms figurent une série de chiffres : la date de naissance, le bureau de recrutement (681 pour celui de Colmar, 682 pour celui de Mulhouse) puis le numéro matricule.

A la fin de la table alphabétique on trouve souvent :

- une liste des naturalisés faisant partie de la classe
- une liste des omis de la classe, avec indication de la classe à laquelle ils ont été rattachés et de leur numéro matricule.

Outre les états des services militaires, les registres matricules donnent :

- les domiciles successifs des hommes jusqu'à ce qu'ils soient dégagés de toute obligation militaire (D.O.M.)
- les décorations dont ils ont pu bénéficier
- les condamnations qu'ils ont pu encourir ; celles amnistiées ont été noircies par l'autorité militaire.

Sources complémentaires :

Fonds de la préfecture (1918-1940) : démobilisation et rengagement d'Alsaciens et de Lorrains en 1918-1919 ; instructions et correspondance relatives au recrutement des classes 1919-1940

Fonds de la sous-préfecture de Colmar : 3 AL 2/394-395 (recrutement militaire de 1918 à 1934)

Fonds de l'office départemental des anciens combattants : 17 AL 2/11-836 (demandes de cartes du combattant de 1928 à 1940)

Dominique DREYER
Secrétaire de documentation
Octobre 2014